

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20230717DEC087

Objet: Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un poste de police municipale et de locaux tertiaires

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n° 2022-495 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la création d'un poste de police et de locaux tertiaires conclu avec le groupement AYDOSTIAN Architecte/MG PLUS/TECO/SALTO INGENIERIE,

**VU** le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et notamment son article 7.2 relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération,

**CONSIDERANT QUE** l'Avant-Projet Définitif (APD) a été validé,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer l'avenant n° 2 au marché public n° 2022-495 :

- Titulaire : Groupement Aydostian Architecte/MG plus/Teco/Salto Ingénierie représenté par son mandataire Linda Aydostian Architecte – 69 007 LYON
- Dénomination du marché : maîtrise d'oeuvre pour la création d'un poste de police municipale et de locaux tertiaires
- Nouveau montant du forfait de rémunération : 191 039,96 euros H.T.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

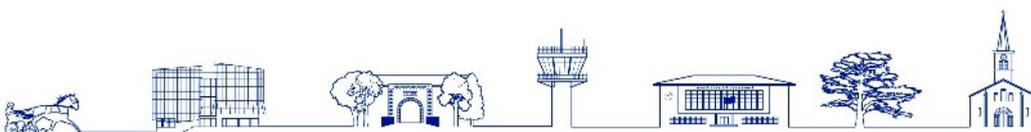
**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

**MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN POSTE DE  
POLICE MUNICIPALE ET DE LOCAUX TERTIAIRES**

**N° 2022-495**

**Avenant n° 2**



Entre :

**La Ville de Bron**, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

**Le groupement des entreprises AYDOSTIAN ARCHITECTE / MG PLUS / TECO / SALTO INGENIERIE représenté par son Mandataire L. AYDOSTIAN Architecte** – 2 rue de la Thibaudière – 69007 LYON, Société A Responsabilité Limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 503 406 746 00027, représentée par sa gérante, Madame Linda AYDOSTIAN, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

## Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 4 juillet 2022, la Ville de BRON a confié au groupement AYDOSTIAN / MG PLUS / TECO / SALTO le marché public n° 2022-495 de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un poste de police municipale et de locaux tertiaires, pour une période de 36 mois.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le nouveau montant de rémunération du titulaire, conformément à l'article 7.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché.

## ARTICLE 2 : MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Après validation de l'Avant Projet définitif, le coût des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter est de 1 969 484,10 € H.T. (sur la base des conditions économiques en vigueur au Mo, c'est-à-dire mai 2022).

## ARTICLE 3 : MONTANT DU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION

Enveloppe financière affectée au travaux : 1 969 484,10 € H.T.

Taux de rémunération 9,70 %

**Montant rémunération 191 039,96 € H.T.**

Le montant du forfait de rémunération est arrêté à la somme de 191 039,96 € H.T. soit 229 247,95 € TTC.

La répartition du forfait de rémunération entre les cotraitants est annexé au présent avenant

## ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

## ARTICLE 5 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de la notification de l'avenant au titulaire.

A ....., le .....

BRON, le .....

SARL L. AYDOSTIAN ARCHITECTE  
Mandataire du Groupement

Le Maire,  
Jérémy BREAUD

Linda  
AYDO  
STIAN

Signature numérique de Linda  
AYDOSTIAN  
DN : c=FR, o=L AYDOSTIAN  
ARCHITECTE, ou=L AYDOSTIAN  
ARCHITECTE, ou=0002  
50340674600027, ou=Gérance,  
2.5.4.97=NTRFR-503406746000  
27, l=LYON 7EME  
ARRONDISSEMENT,  
sn=AYDOSTIAN,  
givenName=Linda, cn=Linda  
AYDOSTIAN, title=Gérante,  
serialNumber=0001  
Date : 2023.06.20 16:31:49  
+02'00'

## **Annexe 1 : FORFAIT DE REMUNERATION – REPARTITION ENTRE COTRAITANTS**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux (valeur mai 2022) : **1 969 484,10 € H.T.**

Taux rémunération : **9,70 %**

Forfait rémunération **191 039,96 € H.T.**

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de Mission	% sur honoraire total	Montant en €	Répartition par cotraitant			
			Part de L. Aydoastian	Part de Mg Plus	Part de Teco	Part de Salto
APS	12,07 %	23 058,52	11 298,68	6 802,26	2 697,85	2 259,74
APD	15,53 %	29 668,51	14 240,88	9 301,08	3 500,88	2 625,66
PRO	21,49 %	41 054,49	18 573,05	13 732,73	5 250,87	3 497,84
ACT	4,23 %	8 080,99	808,10	7 272,89	0,00	0,00
DET	23,20 %	44 321,27	33 905,77	6 781,15	3 634,34	0,00
AOR	4,23 %	8 080,99	6 464,79	1 616,20	0,00	0,00
VISA	3,80 %	7 259,52	3 226,86	2 016,33	2 016,33	0,00
OPC	15,45 %	29 515,67	29 515,67	0,00	0,00	0,00
Total	100,00 %	191 039,96	118 033,80	47 522,64	17 100,28	8 383,24